

Compte-rendu du second Conseil d'Ecole Maternelle, mardi 5 avril 2022.

Année scolaire 2021-2022

Le Conseil d'école, sous la présidence de Mme Anis, s'est tenu, à 18h, en présence de :

Représentantes des parents d'élèves : Mme Olive, Mme Richard, Mme Mulon, Mme Minault, Mme Goubeau, Mme Tétard-Tavernier

Enseignants : Mme Lambert, Mme Cruzol, Mme Vauxion, Mme Brun, Mme Michaux, Mme Moreau-Audonnet

Atsem : Mme Daron, Mme De Meulneir, Mme Gimenez-Jurek, Mme Rat, Mme Gil

Municipalité : Mme Prud'Homme, Adjointe aux affaires scolaires de la ville de Monnaie
Monsieur Viémont, Maire de la ville de Monnaie

Aapeem : Mr Lalevée, président

Personnes excusées : Mr Romain Huillard (remplaçant de Mme Michaux), Mr Guillaudeau (PES décharge direction), Mme Porphire, directrice de l'ALSH, Mmes Rousseau et Germaneau (Atsem)

I - Point sur les effectifs

A ce jour 170 enfants sont inscrits à l'école, 53 en PS (26 + 14 + 13), 55 en MS (27 + 11 + 11 + 6) et 62 en GS (23 + 23 + 16).

Pour la rentrée de septembre, il y aurait donc 53 MS, 55 GS et environ 64 nouveaux PS pour un total de 172 enfants (Sur les 43 enfants déjà inscrits à la mairie, 9 ne sont ni sur la liste initiale de la mairie, ni sur celle que l'on a pu constituer ensuite.)

Serait-il possible de refaire une annonce sur le site de la mairie, sur la page FB et sur le panneau à l'entrée de Monnaie pour informer sur la procédure à suivre afin d'inscrire son enfant, comme cela a été fait fin janvier ?

Véronique Prud'homme s'en occupe.

Afin de connaître au plus tôt les effectifs de l'année suivante (nouveaux élèves de Petite Section) et au vu du problème rencontré début janvier 2022 au niveau de la carte scolaire, serait-il possible d'ouvrir les inscriptions dès le mois de septembre précédent l'année scolaire à la mairie? (actuellement, elles sont réalisables à partir du 1er janvier de l'année civile.) Cela avait été demandé lors du 2^{ème} conseil d'école l'an dernier également et a été évoqué de nouveau avec Mr Joly et Anne-Marie Léger dernièrement. Il faut vérifier si cela est possible techniquement au niveau du logiciel d'inscription (« onde ».) Si le logiciel le permet, l'information auprès des familles passerait dans le bulletin Modéna de juillet et octobre ainsi que sur le site, la page Facebook et le panneau informatif de la mairie.

II - Sécurité de l'établissement et situation sanitaire

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) risques majeurs s'est déroulé le 21 mars dernier. Lors de cet exercice, les élèves apprennent à ne pas sortir de la classe pendant un petit

temps, ils ne peuvent pas aller aux toilettes non plus. L'exercice se termine par une évacuation, comme si toutes les classes devaient aller prendre un car. Les classes sont sorties, les unes derrière les autres, le long de l'école, dans le calme, par le petit portail de direction, pour se diriger vers le parking du bas. Le temps d'évacuation a été de 5 mn et 30 secondes. Véronique Prud'homme a été informée de la tenue de cet exercice. Le compte rendu va être envoyé à l'Inspection Académique.

Concernant la situation sanitaire, le protocole a donc changé depuis le 14 mars dernier. Il est de nouveau possible de répartir les enfants dans les autres classes en cas d'enseignants non remplacés ; les adultes peuvent ne plus mettre de masque ; il y a toujours l'aération des locaux, le lavage des mains; les horaires décalés pour l'entrée et la sortie des enfants ont été maintenus.

III - Projets de classes et sorties scolaires

La journée Carnaval a eu lieu le 18 mars dernier. Cela s'est bien déroulé, l'ensemble des enfants et des adultes est allé à l'école élémentaire où les élèves les attendaient en faisant une haie d'honneur. Le temps commun pour les danses et jet de confettis a bien été apprécié. Merci aux familles pour les crêpes et les boissons.

La classe de Mme Moreau-Audonnet (GS) a participé à la célébration du 20^{ème} anniversaire de l'association « ouvrage passion » qui a eu lieu les 26 et 27 mars, à la salle Raymond Devos, en réalisant des compositions sur tissu, sur le thème des 4 éléments ; la classe est allée voir l'exposition le lundi 28 mars (projet intergénérationnel.)

La classe est inscrite à un dispositif organisé par la librairie « libr'enfant » proposant aux classes de créer une chanson et de la présenter lors d'une rencontre dans la salle des 37^{ème} parallèle, à Tours nord, le vendredi 6 mai, l'après-midi.

Des panneaux, proposés par la MAIF pour travailler la prévention des accidents domestiques, seront exposés dans la classe et le couloir de la classe de GS de Mme Moreau-Audonnet, à partir du lundi 16 mai.

La classe de Mme Vauxion (MS) a fait un travail sur le pain : de la graine à la réalisation du pain, en passant par la fabrication de la farine.

La course longue qui regroupe tous les élèves de GS et toutes les classes de l'élémentaire aura lieu le mercredi 25 mai au stade de Monnaie.

Mr Llevée demande s'il y aura besoin d'accompagnants, cela sera à voir avec la directrice de l'école élémentaire.

L'atelier sur le recyclage des déchets, animé par Valérie Lenogue, animatrice à la Communauté de communes de l'Est Tourangeau, se déroulera, à l'école, le lundi 20 juin et concernera les 3 classes de MS-GS et GS.

Sorties de fin d'année :

-PS-MS (Mme Cruzol)+ PS-MS (Mme Lambert) + PS (Mme Anis) : musikenfête à Montoire le jeudi 2 juin

-MS (Catherine Vauxion) : sortie au centre équestre de Reugny fin mai, début juin.

-MS-GS (Mme Brun) + les 2 GS (Mmes Moreau-Audonnet et Michaux) : forteresse du

faucon noir à Montbazon le vendredi 3 juin.

IV- Fête des écoles

Elle est programmée le samedi 2 juillet, le matin pour l'école maternelle (certainement de 10h à midi), en début d'après-midi pour l'école élémentaire. Le lieu n'est pas encore fixé (soit à l'école, soit à la halle récréative), la scène utilisée jusqu'alors n'est plus aux normes. Pour la maternelle, chaque classe présentera une danse.

V- Postes d'ATSEM

Il y aura donc 6 ATSEM à la rentrée de septembre, et non plus 7. Actuellement, il y a une ATSEM par classe de GS, cela ne pourra plus être le cas à la rentrée. Des délégués de parents ont rencontré Mr le Maire, Véronique Prud'homme, avant les vacances de Noël ; au terme de cette rencontre, cette délégation avait compris qu'un échange aurait lieu à ce sujet, notamment avec l'école, et que la décision n'était pas actée. Apparemment, cela n'était pas le cas.

Mme Prud'homme explique qu'elle a rencontré dernièrement deux représentants de parents d'élèves pour préciser la position de la mairie.

Cette suppression de poste a été votée en conseil municipal en décembre 2021.

La mairie ne désire pas mettre l'école dans l'embarras au niveau des horaires des ATSEM en dehors du temps purement scolaire; la responsable des Ressources Humaines, avec le Directeur Général de Services ont rencontré les ATSEM afin de retravailler leurs plannings ; Le volume horaire des 6 ATSEM ne sera pas changé.

La mairie propose que les femmes de ménage descendent les chaises d'une des classes de GS afin d'alléger le travail de l'ATSEM qui devra jongler sur les 2 classes mais cela est déjà fait par les agents de ménage actuellement.

Quand une ATSEM sera absente, la mairie s'engage à la remplacer plus rapidement, ce sera à voir au cas par cas.

Par exemple, si une ATSEM est arrêtée pendant une semaine, elle sera remplacée à partir du 2^{ème} ou 3^{ème} jour, et non plus au 16^{ème} jour, comme c'est le cas actuellement.

Une personne en Service Civique sera recrutée pour renforcer le personnel de l'ALSH et remplacer l'ATSEM absente.

Mme Michaux fait remarquer qu'un service civique n'est pas formé, et que l'ATSEM remplit un rôle qui relève d'un vrai métier.

Une représentante de parents d'élèves, Mme Olive, précise qu'un point avec les enseignants et la mairie devra être fait sur ce nouveau fonctionnement en décembre 2022.

Mme Anis demande à ce que celui-ci ait lieu plutôt fin octobre ou début novembre.

Mme Minault, représentante de parents d'élèves, explique que le discours du mois de décembre lors de la rencontre avec la mairie n'était pas clair, il y a eu une incompréhension. Pour elle, la porte était ouverte, le choix n'était pas acté. Il y a eu un manque de transparence. Mme Anis relit un extrait du mail que les représentants de parents d'élèves ont envoyé à

toutes les familles de l'école, suite à cette rencontre :

« la décision de supprimer un poste d'ATSEM ne serait pas définitive et la réflexion doit se poursuivre dans la commission éducation avec les maîtresses et ATSEM de maternelle. »

Mr le Maire pensait que tout le monde avait compris et explique que les ATSEM, agents municipaux, sont mis à la disposition de la direction qui doit organiser leur emploi du temps sur le temps scolaire.

Les enfants de Grande Section doivent aller vers plus d'autonomie en vue de leur entrée en CP.

Il ajoute que l'école peut s'aider de stagiaires comme cela a déjà été le cas et éventuellement d'un service civique, il y a également le décroisement.

Il est alors fait remarquer que l'autonomie s'apprend en étant encadré d'adultes justement et Anne-Marie Anis précise que les stagiaires sont là pour être formés, non pour remplacer les ATSEM.

Mr Viémont ajoute que le non renouvellement de ce poste est prévu depuis fin juin 2021, c'est une refonte qui est effectuée sur les 44 agents de la collectivité. Que l'équipe pédagogique a été prévenue le 23 juin 2021 et que pour tenir compte des vœux de mutation des enseignants au regard de cette décision, sachant que ces derniers doivent être effectués début mai, celle-ci a été reportée à la rentrée 2022/2023.

Il comprend que l'équipe enseignante soit lésée, mais qu'il est possible de travailler différemment.

Pour l'équipe enseignante, c'est forcément travailler moins bien.

Mme Moreau-Audonnet explique que l'équipe enseignante ne s'est pas sentie écoutée.

Mr Viémont précise que cette décision a été favorablement accueillie par le conseil municipal; la mairie s'est entourée d'avis extérieurs, de nombreuses écoles n'ont pas une ATSEM par classe.

Mme Anis précise qu'elles ne sont pas si nombreuses que ça.

Mme Moreau-Audonnet explique que cette décision a été prise unilatéralement, cette décision n'est pas la bonne, il est impossible de justifier que cette décision est bénéfique : « on sait ce qu'il va se passer, on l'a vécu avec les absences qui ont eu lieu cette année, vous devez entendre notre colère; malgré tout, on va faire en sorte que ça fonctionne parce que nous avons une conscience professionnelle. »

Elle regrette le manque de concertation, d'échange, de communication.

Mme Minault demande si le poste aurait été maintenu s'il n'y avait pas eu de pression financière ;

Mr le Maire répond que ce n'est pas qu'une question économique, il s'agit du non renouvellement d'un agent titulaire. Il y a actuellement 5 agents titulaires et 2 agents vacataires, on passe donc à 6 agents dont 1 vacataire, la réflexion a porté sur le volume global d'heures.

Il est évoqué par les enseignantes le fait de partager le 6^{ème} poste en deux mi-temps afin de garder 7 ATSEM le matin mais cela porterait le nombre d'ATSEM à 5 seulement l'après-

midi, et cela diminuerait le volume horaire du 6^{ème} poste précise Mr Viémont, ce qui est contraire à la volonté municipale d'aller vers des temps pleins même pour les contractuels.

Que va-t-il se passer si les effectifs augmentent significativement en septembre ?

S'il y a 29 élèves en GS (alors que l'éducation Nationale impose de limiter la classe à 24 en Grande Section) ?

Mr Viémont dit que la question se pose, en effet, car la mairie n'a pas de visibilité sur le profil des familles qui vont arriver dans les logements sociaux en juin, les chiffres peuvent varier en août. Les primo-accédants de 20/30 ans s'établissent moins à Monnaie car le prix des terrains et maisons est trop élevé pour de jeunes couples.

Mme Anis précise également que deux enfants en situation d'handicap seront accueillis à la rentrée.

Si jamais il y avait une fermeture de classe à l'avenir, les 6 postes d'ATSEM seraient maintenus. S'il y avait une ouverture, il y aurait 1 ATSEM de plus mais on resterait sur 7 ATSEM pour 8 classes.

VI - Demandes de travaux

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les travaux effectués durant les dernières vacances et les vacances précédentes.

Il y aurait toujours besoin de ré-engazonner au pied des arbres et à côté du chalet dans la cour, mais il sera plus judicieux de le faire à l'automne.

Problème de la vitre fissurée à plusieurs endroits dans le préau depuis l'an dernier, vitre fissurée également dans la salle ALSH depuis peu.

Le range vélos, actuellement à coté de l'entrée des classes de GS, pourrait-il être déplacé à côté du grand portail, dans le renforcement, afin que les enfants ne se déplacent pas à toute vitesse dans la cour, lorsqu'ils viennent en trottinettes ou vélos ?

Les agents municipaux le déplaceront, il n'est pas fixé au mur.

La poubelle de la cour déborde, il faudrait la vider régulièrement, la demande a été faite fin mars.

Véronique Prud'homme explique qu'un devis a été demandé pour remplacer les tapis de sol verts des jeux extérieurs qui sont trop abîmés, voire dangereux. Ce devis se monte à 14000€ environ.

Le changement de place du jeu avec la roulette, demandé au premier conseil d'école, ne pourra avoir lieu, étant trop cher.

Ce jeu est peu utilisé car il y a souvent de la boue autour. Les services techniques vont ré-engazonner le sol autour. Cette solution ne règle pas le problème de la boue qui réapparaît régulièrement.

Comme expliqué au dernier conseil, il faudrait une nouvelle zone de tapis vert entre les deux jeux mais le coût est trop élevé, cela sera donc effectué par les services techniques qui bitumeront.

Les tables et les chaises de la classe de MS (Catherine Vauxion) ont besoin d'être

renouvelées ; il y a également une demande de matériel de motricité pour un montant de 700€.

Véronique Prud'homme précise que l'investissement pour les jeux extérieurs étant important, la priorité sera certainement donnée au renouvellement du mobilier de la classe de MS par rapport au matériel de motricité.

VI- Questions à la municipalité.

Question de parents: « le questionnaire transmis en décembre en relation avec les activités du PEdT (Projet Educatif de Territoire) ne faisait pas état d'une mention claire sur le positionnement de chaque parent à ce sujet.

Lors de la réunion publique du 7 mars, la dotation que perçoit la municipalité avec ce maintien des activités PEdT a, elle, bien été mise en avant.

En revanche, le bien-être des enfants (fatigue, concentration) et l'avis des équipes enseignantes n'ont clairement pas été considérés.

Pourquoi ne pas avoir transmis ou sondé de manière claire les parents comme cela a été visiblement le cas il y a trois ans et comme cela était annoncé lors du conseil d'école de mars 2021 ? »

(Pour rappel, voici ce qui avait été énoncé lors de ce conseil : « les rythmes scolaires sont liés au Projet Educatif de Territoire. Celui de nos écoles sera renouvelé à la rentrée 2022 et préparé dès septembre 2021 avec en particulier la consultation de tous les partenaires, y compris les parents d'élèves, et la décision de rester ou non au rythme hebdomadaire de 4.5 jours ».)

Réponse de Mr Viémont : dès le début, la mairie a annoncé sa volonté de maintenir le rythme des 4 jours et demi. Il n'y a pas eu de remise en cause du PEdT dans le retour des questionnaires transmis aux familles en novembre, plus des trois quarts se sont exprimés favorablement pour les 4,5 jours pour l'organisation actuelle.

Il est fait remarquer que certains parents n'ont pas rempli le questionnaire du fait que leurs enfants ne vont pas au périscolaire.

Une maman explique que les familles attendaient une question claire qui n'est jamais venue.

Pour la mairie, le PEdT ne se réduit pas à la question des 4 jours ou 4 jours et demi.

Les représentants de parents d'élèves n'ont pas souhaité faire passer un questionnaire uniquement sur le rythme car ils savaient que l'enjeu était le PEdT, que 80% des familles ne connaissaient pas.

Mme Olive précise que la question était posée dans le questionnaire de la mairie, il y avait une case pour s'exprimer.

Mais certains parents pensaient qu'il y aurait un autre questionnaire, uniquement sur ce point.

Mr le Maire relate le fait qu'il y a trois ans, la réunion ouverte au public avait rassemblé 20 personnes, celle du 7 mars dernier n'a réuni que 25 à 30 personnes, les familles ne semblent pas intéressées.

Il y a trois ans, un questionnaire portant uniquement sur le rythme à 4 jours ou 4 jours et demi avait été transmis aux familles par l'association représentante de parents d'élèves.

Mme Goubeau, représentante de parents d'élèves ainsi que Mr Viémont s'étonnent que les parents n'aient pas fait remonter leurs questionnements.

Pour Mr Lalevée, la demande de l'équipe enseignante vis-à-vis des représentants de parents d'élèves pour faire passer un questionnaire était très forte. Il considère que les délégués ont joué le jeu de la démocratie, ils représentent les parents d'élèves et non l'équipe enseignante.

Mr Viémont appuie le fait que la position de l'AAPEEM a été tenue et qu'elle est à respecter.

Mme Moreau-Audonnet explique que peu importe ce que les enseignantes désiraient, il fallait simplement poser la question, il n'y avait que les représentants de parents qui pouvaient le faire.

On a l'impression que les représentants de parents d'élèves ont eu peur de remettre en cause le choix de la mairie.

Mme Olive, représentante des parents d'élèves, répond qu'il n'y a pas eu de crainte de leur part, il y a eu vote au sein de l'association.

« On a pensé faire au mieux, on s'est peut-être trompés. »

Mr Lalevée précise qu'un comparatif sur les conséquences entre la semaine à 4 jours et demi et la semaine à 4 jours a été transmis par Anita Porphire aux membres de l'AAPEEM, mais cette étude n'a pas été diffusée à l'ensemble des parents.

Une maman explique qu'il est regrettable que certains parents se sentent mis à l'écart, maintenant, il est trop tard.

Mme Anis souligne le fait que ce sont les mêmes personnes qui sont représentantes de parents d'élèves et qui font partie de l'AAPEEM, cela peut compromettre le devoir de neutralité, il y a conflit d'intérêt.

Mme Moreau-Audonnet redit qu'il n'y a pas eu de prosélytisme de la part des enseignantes, qu'il aurait simplement fallu que la question soit clairement posée.

Mme Anis souligne que les différents acteurs se sont beaucoup réunis (5 réunions au total) depuis novembre 2021 mais que la décision était actée dès le départ.

Mme Prud'homme rappelle qu'au 1^{er} comité de pilotage, il a été expliqué que ce n'était pas à la mairie de poser la question du rythme, l'intention de la municipalité était claire dès le début, le PEdT ne se réduit pas qu'au rythme de la semaine d'école.

Pour rappel, lors du 1^{er} comité de pilotage du 8 novembre 2021, il a été demandé de poser la question de façon précise, cela n'a pas été possible; à la question concernant le ressenti sur le rythme d'une journée, il a été ajoutée une question sur le ressenti sur la semaine. Il a été ensuite demandé aux délégués de parents de faire passer un sondage.

Pour information, Mme Anis reprécise qu'un Projet Educatif de Territoire peut s'appliquer également si le rythme est à 4 jours ; dans ce cas, en effet, il n'y a plus les dotations de l'état. Le PEdT peut être révisé et modifié tous les ans. Elle rappelle que le PEdT concerne chaque enfant vivant sur la commune de sa naissance à ses 17 ans, sur tous les temps de la journée.

Autre question : « en discutant avec quelques parents à la sortie des classes, j'ai appris que le poste d'ATSEM qui était menacé, a lui été supprimé ! Là encore pourquoi ne pas avoir informé les parents ?

L'organisation du temps de présence de l'ATSEM sur le temps de présence des enfants inquiète les parents. »

Pour cette question, se référer au point V « Postes d'ATSEM » plus haut.

VII – Questions aux enseignants.

Question des parents : - Est-il possible d'installer des cloisons séparatives entre chaque toilette des enfants pour leur laisser le droit à l'intimité à laquelle ils ont droit ?

Réponse : Des cloisons séparatives existent dans les toilettes du côté des MS-GS et GS (pas de vis-à-vis), pas dans celles des PS et MS. Mr Viémont explique que cette installation peut être envisagée dans les autres toilettes. Les ATSEM font néanmoins remarquer que, dans les toilettes des Petits et des Moyens, les enfants sont face à face, même s'il y avait des cloisons entre chaque wc, l'intimité ne pourrait être respectée.

Question : - Est-il possible d'installer un récupérateur de stylos et de matériel scolaire usagé au niveau de la maternelle, comme c'est le cas en élémentaire, au profit d'une association ?

Réponse : Mme Anis demande quel est précisément le matériel usagé souhaité, sachant qu'il n'y a pas beaucoup de stylos bille utilisés en maternelle, mais plutôt des stylos feutres ? Mme Olive, représentante des parents d'élèves, explique que l'association concernée est l'association « OSE ». Elle va se renseigner pour savoir si la collecte peut être adaptée en maternelle.

Mme Anis précise que l'on peut mettre un récupérateur à destination des familles qui pourraient ainsi se débarrasser de leur propre matériel, directement à l'école.

Question : est-il possible d'installer une poubelle sur le parking du haut, tous les parents ne se garant pas sur le parking du bas ?

Réponse de la mairie : une poubelle pourra être installée sur le parking du haut.

Question : les horaires d'entrée et de sortie seront-ils maintenus à la rentrée de septembre ?

Réponse de Mme Anis : c'est actuellement à l'étude, en concertation avec l'école élémentaire, l'ALSH, la mairie. Rien n'est donc encore décidé.

Anne-Marie Anis, présidente du conseil, lève la séance à 19h30.

Un verre est offert par Mme Prud'homme, adjointe aux affaires scolaires.